

# L'Est éclair

Samedi 13 novembre 2021 • 1,60 € • 25020

WWW.LEST-ECLAIR.FR

**AUTOSUR** / -10€\*  
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

**Vos centres AUTOSUR sont OUVERTS RDV sur autosur.fr ou par téléphone**

03 25 76 09 50 2, rue Edmond-Fariat - Troyes	03 25 83 42 17 Zone aéroport - RN 19 Barbery-Saint-Sulpice
03 25 80 50 95 C.C. Leclerc - RN 19	
Saint-Parres-aux-Tertres	
03 25 79 06 62 Savipol - ZC n° 73 - Ste-Savine	03 25 80 88 10 Stade de l'Aube 11, rue Fernand-Doré - Troyes

Sur présentation de la publipostale jusqu'au 31/12/21  
Offre non cumulable

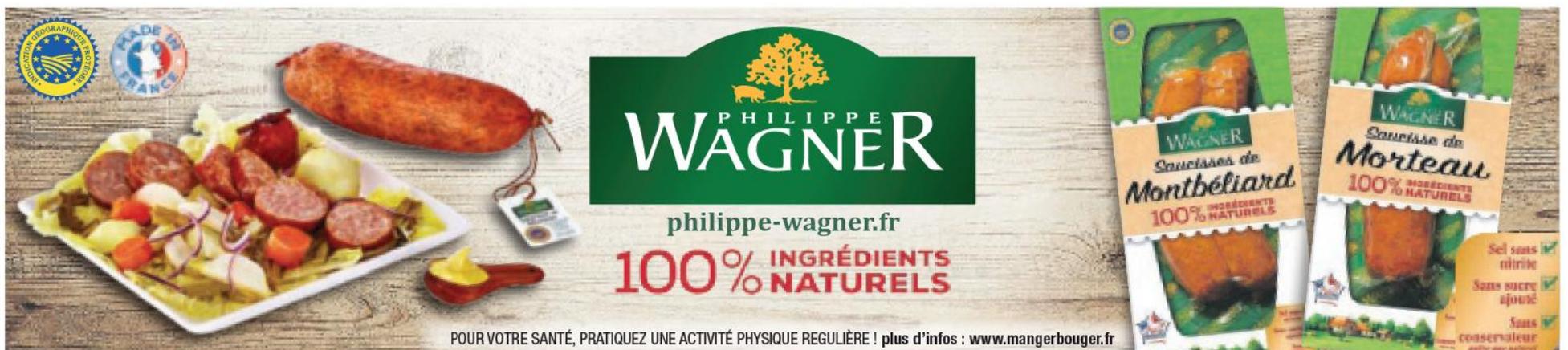


**CÔTE DES BAR** Habitants, élus et viticulteurs se mobilisent contre un projet éolien de grande ampleur qui porterait atteinte à la beauté des paysages de Champagne. P.19

**COUPE DE FRANCE**  
**Excitation et concentration, les dernières heures du FC Nogent** P.35



**SOCIÉTÉ**  
 **limiter la chasse : le débat impossible** P.2



**PHILIPPE WAGNER**  
philippe-wagner.fr  
**100% INGRÉDIENTS NATURELS**

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ! plus d'infos : [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

Sel sans nitrite  
Sans sucre ajouté  
Sans conservateur autre que naturel

## ENVIRONNEMENT

# Le Barséquanais veut préserver ses paysages

De nombreuses voix s'élèvent contre le projet éolien qui concerne les communes d'Arrelles, Praslin et Villemorien. Il n'est pas question de laisser faire le développeur, Web Énergie du vent.



Une salle bien garnie et qui a participé au débat engagé par les membres de l'association que préside Élise Léaux, ici à gauche.

svirey@lest-eclair.fr  
SYLVIE VIREY

**O**n est en colère après personne. On veut juste préserver nos paysages de la Côte des Bar. Le ton de la soirée était apaisé mais déterminé. L'Association de protection et de promotion de l'environnement et des patrimoines et des appellations du sud-aubois (Appepasa) a réuni pas mal de monde mercredi soir à Avirey-Lingey. Des habitants mais pas que du Barséquanais, des responsables viticoles, des maires mais pas ceux des communes concernées et des conseillers départementaux notamment.

### S'UNIR POUR RÉUSSIR

Présidée par Élise Léaux, l'Appepasa a été créée en juin dernier, pour contrer le projet éolien dit du Chaouçois, mais qui concerne aussi et surtout le Barséquanais. Neuf à quinze éoliennes doivent en effet être construites dès 2024 sur les communes d'Arrelles, Praslin et Villemorien par la société Web Énergie du vent, soit un parc de plus de 32 MW. Cette société, qui entend

jouer la carte de la concertation, a déjà fait de l'information en visioconférence et en présentiel. Mais les opposants aux éoliennes dénoncent des contacts avec les maires et propriétaires fonciers, ainsi que des études commencées dès 2020 « en catimini ». Le 11 septembre, nous annonçons qu'un courrier de Florence Parly, ministre des Armées répondant à une interpellation de Valérie Bazin-Malgras, députée de l'Aube, annonçait la fin du projet. « Il faut savoir que ce refus n'est pas définitif », confiait au public Christophe Mirgodin, de Villemorien, en animant la soirée.

« De la co-visibilité, il y en aura sur l'ensemble de la Côte des Bar si un tel parc éolien se monte »

Jean-Paul Richardot, vigneron

L'Appepasa, qui a mis à profit ces premiers mois d'existence pour faire beaucoup de recherches, ira jusqu'au bout aussi, le public présent l'a bien

compris. L'association qui comprend déjà le sud-aubois est même appelée à grossir puisque certains habitants concernés par d'autres projets éoliens ont envie de rejoindre le mouvement. « L'union fait la force et on peut s'échanger les conseils », a-t-il été redit d'ailleurs.

De manière efficace, succincte et pédagogique, les membres de l'Appepasa ont fait part de leurs inquiétudes et détaillé l'aspect économique d'un tel projet. Ils ont ensuite détaillé l'impact environnemental ; l'impact sur l'avifaune et la présence de couloirs migratoires ou de chauves-souris protégées mais également les conséquences sur le patrimoine, le tourisme et l'attractivité des communes.

### DES PAYSAGES À PRÉSERVER

Les questions de démantèlement, de recyclage, de la Champagne dont les paysages entre autres sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco, des sites aubois comme Avalueur, Vaux, les églises et châteaux qui en pâtiraient, ou encore tous les efforts réalisés par les collectivités territoriales pour valoriser le patrimoine ont été

évoqués. « Nous devons monter toutes nos richesses au promoteur », ont scandé les intervenants. « Notre première ressource économique se construit surtout autour de l'agriculture, de l'élevage, du champagne et du tourisme. Toutes ces activités ont besoin des paysages pour exister et survivre. Il faut absolument les préserver », a ponctué Axelle, lors de son exposé. « De la co-visibilité, il y en aura sur l'ensemble de la Côte des Bar si un tel parc éolien se monte. On travaille sur le sujet. Le classement au patrimoine mondial peut être suspendu si les paysages se dégradent ! », a insisté Jean-Paul Richardot, viticulteur à Loches-sur-Ource et membre du Syndicat général des vignerons.

### LE SOUTIEN DES ÉLUS DÉPARTEMENTAUX

Au fil des échanges, certaines personnes ont incité l'association à passer à la vitesse supérieure et à « attaquer ». « On sait que le combat ne fait que commencer, mais il nous faut de l'argent ! », s'est ému Christophe Mirgodin. L'association Sites et monuments, dont Mathieu Baty, architecte du patrimoine, est le délégué départemental peut, d'après ce dernier, ai-

der à cet égard.

Autre aide qui pourra être précieuse, le soutien des conseillers départementaux. Avec détermination, Jean-Michel Hupfer, Valéry Denis et Bernard de La Hamayde ont été francs et directs sur le sujet. Le premier a suggéré à tous de s'exprimer lors de l'enquête publique.

« On s'engagera derrière vous »

Valéry Denis

Valéry Denis a remis en mémoire les investissements et efforts consentis affirmant qu'il « n'est pas question de tout mettre à terre avec un parc éolien ». « On s'engagera derrière vous », a-t-il redit. Quant à Bernard de La Hamayde, il a fait état des parcs existants dans l'Aube qui suffisent bien. « Il faut s'opposer car il y a bien d'autres énergies à développer », a-t-il conclu, non sans évoquer la perte de valeur du patrimoine immobilier en sa qualité d'ancien notaire. L'Appepasa va donc poursuivre son chemin. ■